

Taux de conversion Swisscanto Supra, valables à partir de 2016

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les taux de conversion valables à partir de 2016 pour les contrats d'affiliation auprès de la Fondation collective Swisscanto Supra. Ces taux de conversion ne sont applicables que pour les contrats dans lesquels une rente de veillesse est assurée.

Nos conseillers/conseillères en prévoyance sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant les taux de conversion actuels.

		Hommes	Femmes
Année de naissance	Age à la retraite	Taux de conversion en %	Taux de conversion en %
dès 1951	58	4.82295	4.88433
	59	4.92336	4.97370
	60	5.02582	5.06553
	61	5.13154	5.16099
	62	5.24150	5.26114
	63	5.35619	5.36726
	64	5.47554	5.48055
	65	5.60064	5.60208
	66	5.72948	5.73330
	67	5.86452	5.87514
	68	6.00765	6.02849
	69	6.16087	6.19431
	70	6.32594	6.37360

Swisscanto Supra
Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77